

Aujourd'hui, jeudi 31 mars 2022, à 18 heures, en vertu de la convocation du vendredi 25 mars 2022, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des Distilleries à Segonzac (16130), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – MM. Michel BERGER – Morgan BERGER – Patrice BOISSON – Mmes Bernadette BOULAIN - Marie-Christine BRAUD – MM. Pierre-Yves BRIAND – Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Romuald CARRY - Jean-Christophe COR – Jacques DESLIAS – Georges DEVIGE – Brice DEZEMERIE – Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Michel FOUGERE – Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Philippe GESSE – Jean-Marc GIRARDEAU – Didier GOIS – Mme Géraldine GORDIEN – MM. Claude GUINET - Bernard HANUS – Julien HAUSER – Mme Danielle JOURZAC – M. Lilian JOUSSON – Mme Danièle LAMBERT DANAY – M. Yannick LAURENT – Mmes Colette LAURICHESSE – Laurence LE FAOU – Camille LEGAY - MM. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD - Annick-Franck MARTAUD – Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Jean-Luc MEUNIER - Christian MEUNIER – Mme Sylvie MOCOEUR – M. Géraud MOURGERE - M. Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Katie PERROIS – Dominique PETIT – M. Gilbert RAMBEAU – Mme Marie-Pierre REY-BOUREAU – MM. Jérôme ROYER – Gérard SEGUIN – Xavier TRIOULLIER – Mmes Carole SAUNIER – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGGER – Patrice VINCENT.

Suppléants

M. Bernard PISSOT (suppléant de Mme Elisabeth DUMONT) – M. Bernard DOUTEAU (suppléant de M. Dominique GRAVELLE) – M. Jean-François MAURANGE (suppléant de Mme Monique MARTINOT) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Sébastien BRETAUD (donne pouvoir à M. Jean-Christophe COR) – M. Jean-Jacques DELÂGE (donne pouvoir à Mme Martine BEAUMARD) – M. Fabien DELISLE (donne pouvoir à M. Jean-Jacques DESLIAS) – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU (donne pouvoir à Mme Géraldine GORDIEN) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – Mme Marie-Christine GRIGNON (donne pouvoir à Mme Sylvie MOCOEUR) – M. Jean-Marc LACOMBE (donne pouvoir à M. Bernard DUPONT) – M. Patrick LAFARGE (donne pouvoir à M. Bernard DUPONT) - Mme Christiane PERRIOT (donne pouvoir à Mme Christine BAUDET) – M. Gilles PREVOT (donne pouvoir à M. Julien HAUSER) – Mme Emilie RICHAUD (donne pouvoir à M. Pierre-Yves BRIAND) – M. Florent RODRIGUES (donne pouvoir à M. Bernard HANUS) – M. Christophe ROY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE) – Mme Nicole ROY (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) – Mme Nadège SKOLLER (donne pouvoir à Mme Carole SAUNIER).

EXCUSES

M. Pierre BERTON – Mme Lydie BLANC – MM. Christian JOBIT – Mehdi KALAI – Jean-Hubert LELIEVRE – Philippe PASTIER – Mme Nadia VARLEZ.

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

THEMATIQUE	OBJET		NOM DE L'ELU RAPPORTEUR
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-1	Soutien à l'Ukraine – délégation de pouvoir	LE PRESIDENT
	AGET-2	Extension hôtel d'agglomération – validation de l'Avant-projet sommaire	LE PRESIDENT
	AGET-3	Modification de représentants dans les organismes extérieurs	LE PRESIDENT
	AGET-4	Désignation des membres dans les commissions Thématiques	LE PRESIDENT
	AGET-5	Convention relative à la gestion de l'aire de passages des gens du voyage de Châteauneuf-sur-Charente	Annick-Franck MARTAUD
	AGET-6	Développement des clauses sociales dans la commande publique – attribution de subvention	Jean-Marc GIRARDEAU
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-1	Marché de travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable – axe Jarnac-Triac et de réhabilitation de réseau d'assainissement sur la commune de Jarnac	Mickaël VILLEGER
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-1	Taux d'imposition 2022 – taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	Pascale BELLE
	DDD-2	Attribution de subvention Collectif mangeons mieux	Pascale BELLE
	DDD-3	Convention de partenariat pour le développement de la prévention des déchets dans les collèges de Charente	Pascale BELLE
Sport	SPORT-1	Associations sportives – attributions de subventions 2022 pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives	Xavier TRIOUILLIER
Enfance Jeunesse	EJ-1	Tarifcation des camps d'été pour les centres de loisirs	Dominique PETIT
Ressources humaines	RH-1	Révision du RIFSEEP (abroge et remplace la D2021_46 du 3 février 2021	Bernard MAUZE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-1	Associations culturelles – attributions de subventions	Nicole ROY
	CVP-2	Conservatoire – rémunération intervenants extérieurs, master classes, projet, concert	Nicole ROY
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-1	Transport scolaire – subventions de fonctionnement aux autorités organisatrices de second rang (AO2) pour l'année scolaire 2021-2022	Pascale BELLE
	ATM-2	Gratuité des services de mobilité pour les réfugiés ukrainiens – rapport sur table	Pascale BELLE

Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-1	Attribution d'une subvention de fonctionnement développement réseaux 16	Philippe GESSE
	DEI-2	Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale Arc Charente	LE PRESIDENT
Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-1	Attribution d'une subvention dans le cadre du partenariat avec le centre régional des énergies renouvelables (CRER) pour la mise en œuvre de la plateforme de la rénovation énergétique de Grand Cognac	Morgan BERGER
	ACVH-2	Attribution de subventions à l'association Charente Habitat Jeunes « ex association Pierre Sémard)	Morgan BERGER
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-1	Création d'un parcours terra aventura – demande de fonds de concours à la commune de Bourg-Charente	Yannick LAURENT
	TVFR-2	Bilan 2021 – projet de tarification 2022 « Été actif et solidaire »	Yannick LAURENT
	TVFR-3	Tarifs « La Demoiselle » 2022	Yannick LAURENT

**RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 31/03/2022**

THEMATIQUE	OBJET	NOM DE L'ELU RAPPORTEUR	
Affaires générales et équilibre des territoires	AGET-7	Rapport de la Chambre Régionale des Comptes suivi des recommandations	LE PRESIDENT
	AGET-8	Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) – annexe relative aux projets portés par les communes	LE PRESIDENT
	AGET-9	Budget primitif 2022 (budget annexe zone Mesnac n°50014)	LE PRESIDENT
	AGET-10	Autorisation de programme - modification	LE PRESIDENT
	AGET-11	Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « Madame CLOCHE Annie »	LE PRESIDENT
	AGET-12	Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « SCI EFGV »	Annick-Franck MARTAUD
	AGET-13	Marché public de travaux de voirie – programme 2022	Annick-Franck MARTAUD
	AGET-14	Nettoyage des locaux – commande publique	Jean-Marc GIRARDEAU
Grand et petit cycles de l'eau	GPCE-2	Avenant n°1 au contrat de délégation de service public eau potable secteur Cognac	Mickaël VILLEGER
	GPCE-3	GEMAPI – fixation du produit de la taxe pour 2022	Dominique MERCIER
Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative	DDD-4	Attribution de subvention au Conservatoire du Vignoble Charentais	Pascale BELLE
	DDD-5	Attribution de subvention au Comité de la foire exposition de Grande Champagne	Pascale BELLE
	DDD-6	Attribution de subvention « Vivre en Borderies »	Pascale BELLE
	DDD-7	Attribution du fonds de concours pour l'aide à l'achat de matériel de tri des déchets dans les établissements publics	Pascale BELLE
	DDD-8	Convention de partenariat pour la mise en place d'une aire de compostage dans les établissements publics et privés	Pascale BELLE
Enfance jeunesse	EJ-2	Approbation de l'avenant n°4 portant modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP cuisine publique de Cognac)	Dominique PETIT

Ressources humaines	RH-2	Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents	Bernard MAUZE
	RH-3	Adhésion à la convention de service « santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion de la Charente	Bernard MAUZE
	RH-4	Préparation élections professionnelles	Bernard MAUZE
Culture et valorisation du patrimoine	CVP-3	Distillateurs culturels – tarifs boutique	Nicole ROY
Aménagement du territoire et mobilités	ATM-3	Versement mobilité – liste des organismes exonérés	Pascale BELLE
	ATM-4	Demande d'accès à l'API « Impôt particulier »	Pascale BELLE
Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS	DEI-3	Extension de la zone d'activité économique de Souillac sur la commune de Jarnac – acquisition de parcelles consorts « Gourmary »	Philippe GESSE
	DEI-4	Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition foncière (SCI Jareda)	Philippe GESSE
	DEI-5	Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition foncière (SNM Garandau Matériaux)	Philippe GESSE
	DEI-6	Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition foncière « SCI Fief du Terreau »	Philippe GESSE
	DEI-7	Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition de parcelles commune de Châteaubernard	Philippe GESSE
	DEI-8	Zone d'activité économique de Merpins – vente parcelles à la société Cognac Laser	Philippe GESSE
	DEI-9	ZAE Monplaisir Nord (Cognac) – vente de parcelles à la société ERETI	Philippe GESSE
	DEI-10	Adhésion SOLTENA	Philippe GESSE
	DEI-11	Attribution d'une subvention ADIE	Philippe GESSE

Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance	ACVH-3	Construction de la résidence Habitat Jeunes à Cognac – garantie d'emprunt à Domofrance	Morgan BERGER
	ACVH-4	Construction de la résidence Habitat Jeunes à Cognac – garantie d'emprunt à Domofrance	Morgan BERGER
	ACVH-5	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions	Morgan BERGER
	ACVH-6	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions – complément de subvention	Morgan BERGER
Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières	TVFR-4	Base plein air André Mermet à Cognac – tarification 2022	Yannick LAURENT

Relevé des décisions du président
Relevé des décisions du Bureau

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Luc MEUNIER est désigné secrétaire de séance.

Présentation du diaporama de la plateforme de rénovation énergétique, par Nathalie GOURDET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} FÉVRIER 2022.

Le procès-verbal du 1^{er} février 2022 est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».

EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES GENERALES ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES

1 Soutien à l'Ukraine – délégation de pouvoir

En vue de soutenir les associations du territoire qui contribuent activement à l'aide au peuple ukrainien, il est proposé de déléguer au président la possibilité d'attribuer des subventions dans la limite de 10 000 € par association.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

2 Extension hôtel d'agglomération – validation de l'Avant-projet sommaire

Il est proposé de valider l'avant-projet sommaire du projet d'extension de l'hôtel d'agglomération. A ce stade, l'estimation du coût de ces travaux s'élève à 4 500 000 € HT. Il est proposé d'autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises, puis, dans un second temps, à signer les marchés de travaux sous réserve de la validation ultérieure de l'avant-projet définitif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

3 Modification de représentants dans les organismes extérieurs

A la suite de changements dans la composition de plusieurs conseils municipaux, Grand Cognac doit procéder à la désignation de nouveaux représentants au sein de certains organismes extérieurs.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

4 Désignation des membres dans les commissions thématiques

A la suite de la création des commissions thématiques le 15 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres de ces commissions. Afin de tenir compte de modifications dans la composition du conseil communautaire, il convient de compléter la composition des commissions.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

5 Convention relative à la gestion de l'aire de passages des gens du voyage de Châteauneuf-sur-Charente

Grand Cognac a aménagé une aire de passages des gens du voyage à Châteauneuf, d'une superficie d'un hectare, qui permet d'accueillir des groupes d'une cinquantaine de caravanes pendant la saison des grands passages ; elle permet également le stationnement de groupes constitués de plus de dix caravanes, dans des conditions adaptées, en dehors de la saison des grands passages.

Afin d'organiser de manière pérenne le fonctionnement de cet équipement, il est proposé de signer une convention pour la gestion de cette aire de passages avec le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC).

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

6 Développement des clauses sociales dans la commande publique – attribution de subvention

Afin de renforcer la dimension durable des achats de Grand Cognac, il est proposé d'intégrer la plateforme départementale d'accompagnement à la mise en œuvre des clauses sociales dans les contrats de la commande publique, portée par le groupement d'employeur GE16.

Ce partenariat permettra l'intervention, sur le territoire, d'un facilitateur agissant en accompagnement des services de l'agglomération, des entreprises attributaires des marchés et des personnes éloignées de l'emploi bénéficiaires de la clause. Il est proposé d'attribuer une subvention de 7 000 € pour 2022 au GE16.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

1. Marché de travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable – axe Jarnac-Triac et de réhabilitation de réseau d'assainissement sur la commune de Jarnac

Afin de sécuriser mutuellement l'alimentation en eau potable des secteurs de Jarnac et de l'ancien périmètre du syndicat d'eau de Foussignac (communes de Triac, Foussignac, Mérignac, Fleurac, Les Métairies, Chassors, Sigogne et Bassac), Grand Cognac envisage la mise en place d'une interconnexion entre les deux ressources.

En parallèle, Grand Cognac profitera de ces travaux pour poser en attente le départ de la future interconnexion de sécurisation avec le service de Segonzac et renouveler le réseau d'assainissement au niveau de l'avenue du Général Leclerc à Jarnac.

L'enveloppe opérationnelle est estimée à 2 160 000 € HT

- 1 400 000 € HT pour les travaux d'eau potable,
- 760 000 € pour l'assainissement collectif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

1. Taux d'imposition 2022 - taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire du 28 septembre 2017 a décidé de créer 6 secteurs correspondant aux différents niveaux de service sur le territoire et d'harmoniser les taux de TEOM sur une durée de 10 ans.

Le conseil communautaire du 26 septembre 2018 a modifié ses secteurs, les ramenant à cinq, pour tenir compte des modifications de fréquences de collecte sur les communes de Châteaubernard et Jarnac centre bourg.

Le conseil communautaire du 26 septembre 2019 a modifié ses secteurs pour tenir compte de la modification de fréquence de collecte sur la commune de Segonzac (centre bourg).

Le conseil communautaire du 20 février 2020 a décidé d'appliquer un plafond sur le montant réellement prélevé par habitant pour chaque commune à 120% du coût réel du service par habitant et de ramener le taux correspondant au coût réel multiplié par 120 %. Il a également fixé un plancher sur le montant réellement prélevé par habitant pour chaque commune à hauteur de 80 % du coût réel du service par habitant et d'augmenter le taux correspondant au coût réel multiplié par 80%.

Le conseil communautaire du 30 septembre 2021 a modifié ses secteurs, les ramenant à trois, pour tenir compte des modifications de fréquence de collecte sur les communes de Julienne, Sigogne et Cognac.

Le produit de la TEOM attendu pour l'année 2022 est de 9 761 229,10 euros.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté par 78 voix Pour, 1 voix Contre (M. Dominique GRAVELLE), et 3 Abstentions (MM. Bruno NAUDIN-BERTHIER, Lilian JOUSSON, et Ludovic PASIERB).

2. Attribution de subvention Collectif mangeons mieux

L'association Collectif Mangeons Mieux a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac pour mener des actions en faveur de modes de production et de consommation alimentaire locaux et durables. Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € au Collectif Mangeons Mieux.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).

3. Convention de partenariat pour le développement de la prévention des déchets dans les collèges de Charente

Le ministère de l'Education Nationale est engagé depuis 2004, dans la généralisation de l'Education au Développement Durable (EDD), de la maternelle au lycée. Ces politiques se traduisent dans les programmes de l'école, du collège et du lycée, mais également dans le fonctionnement quotidien des établissements, qui peuvent voir leur engagement valorisé par l'attribution du label E3D.

Les collectivités charentaises en charge de la prévention mènent depuis de nombreuses années des programmes pédagogiques sur la prévention déchets et soutiennent les projets scolaires innovants dans le domaine de l'environnement.

La convention de partenariat a pour objectif de créer un plan d'actions départemental de réduction des déchets dans les collèges charentais et de favoriser l'éco-exemplarité des établissements dans la gestion de leurs déchets.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

SPORT

1. Associations sportives – attributions de subventions 2022 pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations sportives dans le cadre du soutien pour l'organisation de manifestations sportives pour un montant total de 10 900 euros.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).

ENFANCE JEUNESSE

1. Tarification des camps d'été pour les centres de loisirs

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif validé en conseil communautaire en juillet 2021, il est proposé d'organiser des camps d'été pour les enfants qui fréquentent les centres de loisirs de Grand Cognac et de valider la tarification proposée.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

RESSOURCES HUMAINES

1. Révision du RIFSEEP (abroge et remplace la D2021_46 du 3 février 2021)

Par la délibération de juin 2018 instaurant le RIFSEEP (art. 8), l'autorité territoriale s'est engagée à réexaminer le cadre général du dispositif avec les partenaires sociaux à raison d'une fois par mandat. C'est dans ce cadre qu'un travail de révision a été entamé en juin 2021, avec l'appui du cabinet KPMG. Il est proposé :

- de valider des évolutions dans les groupes de fonctions,*
- de revaloriser les montants annuels d'IFSE des catégories B et C,*
- de sécuriser le dispositif par l'adoption du CIA, cette contrainte juridique ayant par ailleurs été rappelée par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans son rapport d'observations définitives de mars 2021.*

Les réflexions ont été guidées par les principes qui structurent le régime indemnitaire de l'agglomération : la simplicité, l'équité, la transparence.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Associations culturelles – attributions de subventions

Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations culturelles pour un montant total de 185 000 €.

Le tableau en annexe présente une synthèse des 23 associations concernées et des montants proposés.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 78 voix Pour, 1 Abstention (M. Patrice VINCENT), et 3 personnes ne prenant pas part au vote (Mmes Christine BAUDET, et Christiane PERRIOT, M. Jérôme SOURISSEAU).

2 Conservatoire – rémunération intervenants extérieurs, master classes, projet concert

Le conservatoire de Cognac organise au titre de ses missions des événements culturels tout au long de l'année scolaire visant à proposer aux habitants de l'agglomération des spectacles, des performances que les enseignants du conservatoire peuvent réaliser. En fonction de la nature des différents projets portés par les enseignants il convient de déterminer une tarification afin de rémunérer les intervenants ou les enseignants selon les cas.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

1. Transport scolaire – subventions de fonctionnement aux autorités organisatrices de second rang (AO2) pour l'année scolaire 2021-2022

Grand Cognac délègue sa compétence en matière de transport scolaire vers les écoles primaires et maternelles à des Autorités Organisatrices de Second rang (AO2). En application du règlement des transports scolaires, Grand Cognac contribue au financement de ces services et verse des subventions aux AO2. Pour l'année scolaire 2020-2021, il est proposé d'allouer aux AO2 des subventions de fonctionnement pour un montant total de 174 092,06 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

2. Demande gratuité réseaux de transport pour les réfugiés ukrainiens

Rapport sur table

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

1. Attribution d'une subvention de fonctionnement - développement réseaux 16

L'association Développement Réseaux 16 organise le 14 avril 2022 un forum de recrutement à l'espace 3 000. Cet évènement, programmé en période haute de recrutement pour les acteurs industriels du territoire est un des outils qui permet de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises.

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 7 000 € à l'association Développement Réseaux 16 pour la mise en place de son action.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 Abstention (M. Patrice VINCENT).

2. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale Arc Charente

La Mission Locale Arc Charente accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sur des missions d'accueil, d'information et d'orientation. Elle a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 1,05 € par habitant soit 73 263,75 € au titre de l'année 2022.

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 73 263,75 € à la Mission Locale Arc Charente.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. Attribution d'une subvention dans le cadre du partenariat avec le centre régional des énergies renouvelables (CRER) pour la mise en œuvre de la plateforme de la rénovation énergétique de Grand Cognac

La Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'Etat, l'ADEME et l'Anah, souhaite déployer sur l'ensemble du territoire régional un réseau de Plateformes pour la rénovation énergétique « FAIRE ». Ce service public réorganisé, plus lisible, accessible et efficient doit permettre à tous les publics d'accéder à un guichet unique d'information, de conseil et d'accompagnement sur la rénovation énergétique de leurs logements. Il repose sur l'implication des collectivités qui mobilisent et organisent les compétences locales.

Ce plan de déploiement, est cofinancé par la Région et le Programme CEE « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique (SARE) » proposé par l'Etat et piloté par l'ADEME.

Un appel à candidature régional a ainsi été lancé le 9 septembre dernier à toutes les collectivités de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en place de ces plateformes.

Sollicité dans le cadre de ce dispositif, Grand Cognac a fait acte de candidature pour porter la plateforme de la rénovation énergétique sur son territoire.

La Plateforme de la rénovation énergétique mise en place sur le territoire de Grand Cognac a vocation à s'inscrire dans un guichet unique proposé aux habitants du territoire, « Grand Cognac Rénov' », en intégrant les autres politiques de l'agglomération en matière d'habitat développées dans un PIG et une OPAH-RU multi-sites (adaptation des logements aux personnes âgées et ou handicapées, la lutte contre le l'habitat indigne, contre le logement vacant et la mise en location de logements abordables).

Cette action s'inscrit dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, axe 1 « Poursuivre les démarches d'amélioration du parc existant sur l'ensemble du territoire communautaire », en complément de la mise en place à venir du PIG et de l'OPAH-RU multi-sites.

Il est donc proposé de signer une convention de partenariat avec le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) dans le cadre de l'AMI régional pour la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique de Grand Cognac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

2. Attribution de subventions à l'association Charente Habitat Jeunes « ex association Pierre Sémard)

L'association Charente Habitat Jeunes a transmis à Grand Cognac un dossier de demande de 2 subventions, l'une pour le dispositif Locappart 16 et l'autre pour l'aide au fonctionnement de la Résidence Habitat Jeunes.

Locappart 16 est un dispositif d'accompagnement dans l'accès au logement autonome des jeunes que Grand Cognac a financé à hauteur de 10 000 € en 2021. L'association Charente Habitat Jeunes sollicite pour 2022 la même subvention qu'en 2021.

La Résidence Habitat Jeunes (RHAJ) Nelson Mandela, a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2020 ; l'association Charente Habitat Jeunes, choisie comme gestionnaire de la RHAJ, a sollicité une subvention de 30 000 € pour accompagner le fonctionnement de la Résidence. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à ce titre.

Les actions proposées par Charente Habitat Jeunes répondent aux objectifs du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche action 8 « Poursuivre les actions d'accompagnement des jeunes dans leur recherche de logement de soutien à la production de logements adaptés à leurs besoins.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 40 000 € (10 000€ pour le dispositif Locappart 16 et 30 000 € pour aider au fonctionnement de la résidence Nelson Mandela) à l'association Charente Habitat Jeunes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

TOURISME, VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

1. Création d'un parcours terra aventura – demande de fonds de concours à la commune de Bourg-Charente

Dans le cadre du projet de création d'un parcours pédestre Terra Aventura à Bourg-Charente, conformément au règlement régissant l'appel à candidatures adressé aux communes, il est proposé de solliciter la commune lauréate, Bourg-Charente, un fonds de concours pour un montant de 887,50 € correspondant à un maximum de 50% du reste à charge.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour, 1 Abstention (M. Patrice VINCENT), et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Jérôme SOURISSEAU).

2. Bilan 2021 – projet et tarification 2022 « Été actif et solidaire »

Grand Cognac est labellisé par le Département de la Charente pour la mise en œuvre du dispositif « Été actif et solidaire » sur le territoire via un contrat départemental d'animation. Ce dispositif propose des activités sportives, culturelles et ludiques, notamment aux charentais qui ne partent pas en vacances. Une participation est demandée aux usagers inscrits à une activité. Il est proposé de valider la grille tarifaire 2022.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

3. Tarifs « La Demoiselle » 2022

Grand Cognac va gérer en régie le bateau « La Demoiselle » au départ de Cognac. Celle-ci proposera différents types de balades. Afin de faire la promotion de ce nouvel équipement, Il est proposé de compléter les tarifs en annexe.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 82 voix Pour.

POINTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AFFAIRES GENERALES ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES

7 Rapport de la Chambre Régionale des Comptes suivi des recommandations

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a remis son Rapport d'Observations Définitives (ROD) le 18 mars 2021. Ce rapport faisait état de 14 recommandations pour la période 2017-2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-9 du code des juridictions financières, le président doit présenter, dans un délai d'un an, les mesures prises pour répondre aux observations

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

8 Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) – annexe relative aux projets portés par les communes

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de Grand Cognac a été signé le 15 juillet 2021.

Dans une volonté forte d'intégrer les communes, la communauté d'agglomération a effectué en parallèle un recensement des actions portées par les 55 communes, afin d'enrichir le CRTE de Grand Cognac.

Il est proposé de valider l'ajout d'un avenant au CRTE permettant d'y intégrer les projets communaux

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

9 Budget primitif 2022 (budget annexe zone Mesnac n°50014)

L'opération d'aménagement de la zone d'activité économique communautaire, située sur la commune de Mesnac et gérée au budget annexe dénommé Zone Mesnac portant le numéro 50014, est terminée. L'intégralité des terrains produits ont été cédés et le bilan de l'opération est excédentaire au montant de 12 895,31 euros.

La clôture du budget annexe a été décidée par délibération du conseil communautaire réunit le 15 décembre 2021. Les écritures comptables liées à la clôture doivent cependant être passées sur l'exercice 2022. Il est donc proposé d'ouvrir les crédits nécessaires au passage de ces écritures en approuvant un budget primitif pour 2022.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

10 Autorisation de programme – modification

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des opérations dont les dépenses ont un caractère pluriannuel. Les crédits de paiements (CP) correspondent à la répartition annuelle prévisionnelle de l'autorisation de programme.

Au regard de l'état d'avancement du projet d'extension de l'hôtel d'agglomération et compte tenu du contexte de forte hausse des coûts de construction, il est proposé de réajuster l'autorisation de programme n°67 correspondante.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

11 Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « Madame CLOCHE Annie »

Dans le cadre de la compétence économique, pour faciliter l'accès à la zone industrielle de la rue du Commerce, Grand Cognac porte le projet de création d'une voie sur l'emplacement réservé n°21, destiné à relier l'avenue de Barbezieux à la rue des Quillettes puis à desservir la zone. Il est proposé d'acquérir une partie des parcelles supports du projet.

Suite à une concertation, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle BA 77, soit une surface estimée à environ 9 m² à Madame CLOCHE Annie propriétaire de la parcelle, à l'euro symbolique.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

12 Aménagement d'une nouvelle voie sur l'emplacement réservé n°21 à Châteaubernard – acquisition de terrains « SCI EFGV »

Dans le cadre de la compétence économique, pour faciliter l'accès à la zone industrielle de la rue du Commerce, Grand Cognac porte le projet de création d'une voie sur l'emplacement réservé n°21, destiné à relier l'avenue de Barbezieux à la rue des Quillettes puis à desservir la zone. Il est proposé d'acquérir une partie des parcelles supports du projet.

Suite à une concertation, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle BA 73, soit une surface estimée à environ 3 m² à la société SCI EFGV propriétaire de la parcelle, à l'euro symbolique.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

13 Marché public de travaux de voirie – programme 2022

Grand Cognac a proposé aux communes membres de réaliser des travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Vingt-huit communes ont fait part de leur intérêt pour ce programme. Il est nécessaire de lancer un marché pour répondre à leur demande.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature du marché. Le montant du marché, qui sera au maximum de 1,5 millions d'euros TTC, dépend du nombre de communes intéressées. Il sera connu à la date du conseil communautaire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

14 Nettoyage des locaux – commande publique

Grand Cognac souhaite conclure un marché de nettoyage des locaux visant à mutualiser les contrats de nettoyage et les rationaliser pour l'ensemble des bâtiments communautaires.

Ce contrat sera composé de 3 lots répartis de la manière suivante : 1 lot pour l'entretien courant, 1 lot pour la vitrerie de l'ensemble des équipements communautaires, et un lot spécifique aux remplacements des agents en régie directe et réservé à des structures d'insertion.

Le montant maximum est estimé annuellement à 625 000 € HT.

Il est proposé de lancer la consultation pour ce marché de nettoyage des locaux pour une mise en œuvre en septembre 2022.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU

2 Avenant n°1 au contrat de délégation de service public eau potable section Cognac

Lors de la procédure de renouvellement de la délégation de service public d'eau potable sur le secteur de Cognac en 2019, les données (valeurs 2018) fournies par le délégataire en place à ce moment et ayant servi de base à la consultation se sont avérées erronées.

Les engagements pris par le nouveau délégataire AGUR ne sont pas tenables compte tenu des écarts sur le rendement du réseau. L'offre du nouveau délégataire est basée sur un rendement de l'ordre de 80% alors qu'en réalité il est de 62%.

Il est proposé de conclure un avenant au contrat de délégation de service public d'eau potable du secteur de Cognac pour redéfinir de nouveaux objectifs de rendement et les moyens à déployer pour tenir ces nouveaux engagements.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

3 GEMAPI – fixation du produit de la taxe pour 2022

Grand Cognac a instauré la taxe GEMAPI. Il convient d'en fixer le produit attendu pour l'année 2022. Il est proposé d'arrêter ce produit à 301 485 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

**DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

4. Attribution de subvention au Conservatoire du Vignoble Charentais

Le Conservatoire du Vignoble Charentais (CVC) a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac pour son programme d'actions à l'adaptation de la vigne aux enjeux climatiques. Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € au CVC.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

5. Attribution de subvention au Comité de la foire exposition de Grande Champagne

L'association Comité de la Foire Exposition de Grande Champagne a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac pour l'organisation de la Foire Exposition de Grande Champagne qui aura lieu à Gensac-la-Pallue les 20, 21 et 22 mai 2022. Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € au Comité de la Foire Exposition de Grande Champagne.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

6. Attribution de subvention « Vivre en Borderies »

L'association Vivre en Borderies a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac pour l'organisation du marché des Borderies qui aura lieu à Saint Sulpice de Cognac le 20 novembre 2022. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 € à Vivre en Borderies.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

7. Attribution du fonds de concours pour l'aide à l'achat de matériel de tri des déchets dans les établissements publics

Le conseil communautaire de Grand Cognac du 30 Septembre 2021 a validé les modalités de contribution pour l'aide à l'achat de matériel de tri dans les établissements publics.

Grand Cognac souhaite aider les communes à réduire leurs ordures ménagères dans leurs établissements en attribuant une aide financière pour se doter d'équipements permettant d'améliorer le tri et la valorisation des déchets.

La commune d'Ars a investi dans plusieurs supports de tri. Ainsi, le conseil municipal sollicite une aide de 227.50€ en accord avec les critères d'éligibilités du fonds de concours

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

8. Convention de partenariat pour le développement de la prévention des déchets dans les collèges de Charente

Le ministère de l'Education Nationale est engagé depuis 2004, dans la généralisation de l'Education au Développement Durable (EDD), de la maternelle au lycée. Ces politiques se traduisent dans les programmes de l'école, du collège et du lycée, mais également dans le fonctionnement quotidien des établissements, qui peuvent voir leur engagement valorisé par l'attribution du label E3D.

Les collectivités charentaises en charge de la prévention mènent depuis de nombreuses années des programmes pédagogiques sur la prévention déchets et soutiennent les projets scolaires innovants dans le domaine de l'environnement.

La convention de partenariat a pour objectif de créer un plan d'actions départemental de réduction des déchets dans les collèges charentais et de favoriser l'éco-exemplarité des établissements dans la gestion de leurs déchets.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

ENFANCE JEUNESSE

2. Approbation de l'avenant n°4 portant modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP cuisine publique de Cognac)

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 4 modifiant la convention constitutive du GIP cuisine centrale de Cognac pour adapter les statuts aux modalités de gouvernance et aux objectifs de fonctionnement poursuivis.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

2. Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents*

Enfin, il est proposé de supprimer du tableau des effectifs des postes permanents suite :

- à des avancements de grade de l'année 2021
- à des départs définitifs (retraite, mutation, ...)
- à des procédures de recrutements pour lesquelles, dans l'attente de connaître le grade du candidat retenu, plusieurs emplois avaient été créés sur différents grades.

Sont conservés :

- les postes liés à des positions de disponibilité et de détachement (soit 20 postes au 01/04/2022)
- quelques postes créés pour des recrutements en cours (grade des candidats non connus à ce jour ou procédure toujours en cours avec plusieurs grades créés en prévision)
- des postes en prévision des avancements de grade de l'année 2022 (les postes précédemment occupés seront fermés ultérieurement après avis du comité technique lorsque les nominations auront eu lieu),

-quelques postes dans la perspective de mouvements non connus à ce jour.

Un tableau des effectifs, avec indication des modifications en rouge, est présenté en annexe.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

3. Adhésion à la convention de service « santé, hygiène et sécurité au travail » du Centre de Gestion de la Charente

Le CDG 16 propose une nouvelle convention unique de service « santé, hygiène et sécurité au travail » pour permettre aux employeurs territoriaux de répondre à leurs obligations et être accompagnés dans des démarches de progrès.

Cette convention :

-comprend une actualisation des services proposés en matière de médecine du travail : ce service du CDG16 n'est pas utilisé par Grand Cognac à l'heure actuelle puisque l'agglomération adhère à SISTAC pour ce service

- propose une nouvelle offre de service complète sur le champ de la prévention des risques professionnels avec la mise à disposition des compétences :

** d'un agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI/CISST) : Grand Cognac dispose actuellement d'un agent ayant les fonctions de conseiller de prévention, mais ne dispose pas d'ACFI ; pour des raisons déontologiques, il est impossible qu'un agent cumule sur la même structure les 2 fonctions*

**et d'un service de conseil en hygiène et sécurité au travail et de prestations à la demande : ce service pourrait être une ressource sur des questions spécifiques*

-propose un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, dont la mise en place est obligatoire pour toutes les collectivités quelle que soit leur taille.

Cette convention unique permet d'adhérer, « à la carte », à ces différents services, selon l'organisation propre à chaque collectivité.

Il est proposé de conserver l'adhésion au SISTAC pour la médecine du travail, et de souscrire à la convention du CDG 16 pour les services de fonction d'inspection, de conseil en hygiène et sécurité, ainsi que pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4. Préparation élections professionnelles

Les élections professionnelles du Comité Social Territorial (CST) se dérouleront le jeudi 8 décembre 2022.

Au terme de celles-ci, le comité technique et le CHSCT seront remplacés par le CST.

Une délibération doit obligatoirement être prise avant le 8 juin 2022, après consultation des organisations syndicales représentées au Comité Technique et au Centre de Gestion, afin :

- de fixer le nombre de représentants du personnel siégeant auprès de cette instance,

- d'instituer le paritarisme en son sein,

- de se positionner sur le recueil, par le CST, de l'avis des représentants de la Collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles les instances émettent un avis.

Cette consultation des organisations syndicales est intervenue le 11 mars 2022 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1. Distillateurs culturels – tarifs boutique

Il est proposé de voter les tarifs des nouveaux objets proposés à la vente dans les boutiques du musée.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES

3. Versement mobilité – liste des organismes exonéré

Les associations ou fondations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social peuvent être exonérées du versement mobilité. Suite au changement de statut juridique du centre Jeanne d'Arc qui ne répond plus à ces critères, il est proposé de retirer cette structure de la liste des organismes exonérés.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4. Demande d'accès à l'API « Impôt particulier »

La tarification du service de transport scolaire de Grand Cognac est calculée sur la base des revenus du foyer. Afin de faciliter le traitement des dossiers, il convient de demander auprès de l'Etat un accès à l'API « Impôt Particulier », qui vient remplacer l'API « Particulier » actuellement utilisée par Grand Cognac.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, ESS

3 Extension de la zone d'activité économique de Souillac sur la commune de Jarnac – acquisition de parcelles consorts « Gourmary »

Grand Cognac souhaite étendre la zone d'activité économique dite de « Souillac » à Jarnac sur environ 7,75 hectares sur le secteur dit du « Pamprot » afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises artisanales et industrielles.

Il est proposé d'acquérir deux premières parcelles d'une surface totale de 18 115 m² au prix de 100 000 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4 Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition foncière (SCI Jareda)

Grand Cognac a initié un projet de requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard impliquant des travaux d'aménagements (réfection voiries, aménagement de voies douces et espaces verts, création d'un rond-point Rue Louis Breguet).

Pour la réalisation des aménagements, Grand Cognac doit acquérir 90 m² de la parcelle cadastrée AW 129 appartenant à la SCI JAREDA représentée par Monsieur Jean-François GONZALEZ, et Monsieur Jacky LHOMELET.

Il est proposé d'acquérir les 90 m² à l'euro symbolique

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

5 Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition foncière (SNM Garandean Matériaux) »

Grand Cognac a initié un projet de requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard impliquant des travaux d'aménagements (réfection voiries, aménagement de voies douces et espaces verts, création d'un rond-point Rue Louis Breguet).

Pour la réalisation des aménagements Grand Cognac doit acquérir 132 m² de la parcelle cadastrée AW 123 appartenant à la SNM GARANDEAU MATERIAUX qui assurera l'aménagement des accès permettant de desservir plusieurs entreprises de la zone en amont de la cession.

Il est donc proposé d'acquérir les 132 m² mentionnés pour un montant de 5 281 € HT soit 6 217 € TTC

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 80 voix Pour, et 2 personnes ne prenant pas part au vote (Mme Emilie RICHAUD, et M. Patrice VINCENT).

6 Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition foncière « SCI Fief du Terreau »

Grand Cognac a initié un projet de requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard impliquant des travaux d'aménagements (réfection voiries, aménagement de voies douces et espaces verts, création d'un rond-point Rue Louis Breguet).

Pour la réalisation des aménagements, Grand Cognac doit acquérir 203 m² sur les parcelles cadastrées AP 643, AP 645 et AP 647, appartenant la SCI Fief du Terreau, représentée par Messieurs MUSSEAU Stéphane et Hervé.

Il est proposé d'acquérir les 203 m² à l'euro symbolique

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

7 Projet de requalification zone d'activité économique du Fief du Roy Châteaubernard – acquisition de parcelles commune de Châteaubernard

Grand Cognac a initié un projet de requalification de la zone d'activités du Fief du Roy à Châteaubernard impliquant des travaux d'aménagements (réfection voiries, aménagement de voies douces et espaces verts, création d'un rond-point Rue Louis Breguet).

Pour la réalisation des aménagements, Grand Cognac doit acquérir les parcelles cadastrées AP 644 (13 m²), AP 646 (23 m²), AP 648 (81 m²), AP 650 (156 m²), AP 651 (2 m²) et AW 177 (1 m²) appartenant à la mairie de Châteaubernard.

Il est proposé d'acquérir les six parcelles d'une surface totale de 276 m² à l'euro symbolique.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

8 Vente parcelles à la société Cognac Laser – zone d’activité économique de Merpins

Pour le développement de son activité la société Cognac Laser envisage d’acheter une parcelle privée jouxtant son site de production actuel afin d’agrandir ses locaux au sein de la zone d’activité économique de Merpins, lotissement des Rentes. Ce projet implique néanmoins la création d’une desserte dont l’emprise est propriété de Grand Cognac.

Lors du bureau communautaire du 17 mars 2022 Grand Cognac a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement de la partie du domaine public nécessaire à la création de ladite desserte. Le reste de la surface nécessaire relevait déjà du domaine privé de Grand Cognac et ne nécessitait par conséquent pas de déclassement.

Il est donc proposé de céder la partie de la parcelle du domaine public ayant fait l’objet d’un déclassement pour une surface estimée, dans l’attente du plan de bornage définitif, à 248 m² ainsi que la partie des parcelles cadastrées ZD 220 (251 m²) et ZD 214 (240 m²) nécessaire à l’emprise de la desserte à 10 € HT/m², soit une surface totale de 739 m² pour une recette attendue de 7 390 € HT. Les surfaces indiquées restent à préciser lors du plan de bornage définitif.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l’unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

9 ZAE Monplaisir Nord (Cognac) – vente de parcelles à la société ERETI

La société ERETI, spécialisée dans l’étude et la réalisation d’équipements thermiques industriels, est implantée zone d’activité de Montplaisir Nord à Cognac. Suite à la vente de son bâtiment en tant qu’atelier relais en 2017, deux parcelles correspondant au parking n’ont pas été intégrées à la vente.

Il est proposé de procéder à la régularisation en cédant les parcelles cadastrées BX 233 et 236 de la zone d’activité économique de Montplaisir Nord à Cognac, d’une superficie totale de 1 296 m² à 13,80 € HT / m² soit une recette attendue de 17 884,80 € HT.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l’unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

10 Adhésion SOLTENA

SOLTENA est une association loi 1901 qui regroupe des acteurs industriels, de la recherche, des institutions et collectivités locales engagés en faveur de la transition énergétique et de l’économie circulaire.

SOLTENA conduit des actions de mise en réseau, de partenariat, d’accompagnement et de valorisation de l’ensemble de ses membres. Elle accompagne les entreprises et les collectivités dans leur problématiques. Grand Cognac souhaite renouveler son adhésion à SOLTENA.

Il est proposé d’adhérer au réseau SOLTENA au titre de l’année 2022 pour un montant de 800€.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l’unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

11 Attribution d'une subvention de fonctionnement ADIE

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) à travers son action participe à l'accompagnement et au financement de projets de création, de développement de microentreprises et d'accès à l'emploi. Elle contribue également à l'amélioration de l'environnement institutionnel du Microcrédit.

L'ADIE a sollicité le soutien de Grand Cognac au titre de l'année 2022. Il est proposé d'accorder une subvention de 4 000 € à l'association pour soutenir son intervention sur le territoire.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

ACTION CŒUR DE VILLE, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

3. Construction de la résidence Habitat Jeunes à Cognac – garantie d'emprunt à Domofrance

Dans le cadre de la reconversion du site de l'ancien centre hospitalier de Cognac, Domofrance a construit la Résidence Habitat Jeunes Nelson Mandela. Cet équipement permet d'offrir 75 logements (dont 80 places) composés de 68 T1' et 7 T1 bis aux jeunes de 16 à 30 ans. La résidence a ouvert ses portes en septembre 2020.

Sollicité pour soutenir ce projet en faveur du logement destinés aux jeunes sur le territoire communautaire, Grand Cognac a voté une subvention de 700 000€ le 28 mars 2019.

Pour réaliser cette opération, Domofrance a notamment contracté des contrats de prêts PLAI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Domofrance sollicite l'agglomération pour apporter une garantie d'emprunt pour le prêt contracté pour ce projet de construction ce qui répond aux objectifs du PLH.

A titre d'information, Grand Cognac assure la garantie de 34 lignes de prêts dédiés au financement d'opérations liées à la production de logements sociaux. Le capital restant dû garanti au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 6,404 M€ pour une annuité garantie 2022 d'un montant de 262 788 €.

Grand Cognac est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie à hauteur de 50% en complément du conseil Départemental pour le remboursement du contrat de prêt PLAI d'un montant total de 1 364 152 € souscrit par Domofrance auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

4. Construction de la résidence Habitat Jeunes à Cognac – garantie d'emprunt à Domofrance

Dans le cadre de la reconversion du site de l'ancien centre hospitalier de Cognac, Domofrance a construit la Résidence Habitat Jeunes Nelson Mandela. Cet équipement permet d'offrir 75 logements (dont 80 places) composés de 68 T1' et 7 T1 bis aux jeunes de 16 à 30 ans. La résidence a ouvert ses portes en septembre 2020.

Sollicité pour soutenir ce projet en faveur du logement destinés aux jeunes sur le territoire communautaire, Grand Cognac a voté une subvention de 700 000€ le 28 mars 2019.

Pour réaliser cette opération, Domofrance a notamment contracté des contrats de prêts PLAI auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Dans le cadre du PLH 2020-2026 de Grand Cognac, fiche Action 5, Domofrance sollicite l'agglomération pour apporter une garantie d'emprunt pour le prêt contracté pour ce projet de construction ce qui répond aux objectifs du PLH.

A titre d'information, Grand Cognac assure la garantie de 34 lignes de prêts dédiés au financement d'opérations liées à la production de logements sociaux. Le capital restant dû garanti au 1er janvier 2022 s'élève à 6,404 M€ pour une annuité garantie 2022 d'un montant de 262 788 €.

Grand Cognac est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie à hauteur de 50% en complément du conseil départemental pour le remboursement du contrat de prêt PLAI d'un montant total de 348 032 € souscrit par Domofrance auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

5. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 15 853,50€ pour 11 dossiers.

Le montant total des subventions proposées s'établit à 15 853,50€.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

6. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions – complément de subvention

Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants.

Ce rapport propose une modification à la subvention allouée à un propriétaire, suite à une demande de l'Anah. Le montant complémentaire de subvention s'établit à 652,28 €.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

TOURISME, VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

4. Base plein air André Mermet à Cognac – tarification 2022

Grand Cognac gère en régie la Base Plein Air André Mermet à Cognac. Celle-ci propose un point de restauration de type snack ainsi que des activités ludiques et de loisirs payantes. Il est proposé de valider les grilles tarifaires.

LE PRESIDENT

Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 81 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU